

Le Pays Loire Beauce

UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

LE PAYS LOIRE BEAUCE

s'est engagé depuis plusieurs années dans des projets de développement et d'aménagement durable.

En 2014, le Pays a élaboré un Agenda 21 et un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Ces documents, approuvés fin 2015, définissent un programme de 40 actions concrètes, qui constitue désormais la feuille de route de la transition écologique et énergétique du territoire.



UN AGENDA 21

Ce plan d'action pour le XXIème siècle est une démarche menée par une collectivité (commune, pays, département,...) pour penser autrement sa politique d'aménagement et de développement.



UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

est, comme l'Agenda 21, un projet de développement durable du territoire, avec un objectif plus ciblé : **la lutte contre le changement climatique.**

Elaboré en concertation avec les acteurs et habitants du territoire, le PCET définit, pour une période de cinq années, les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences des évolutions du climat.



EN 2015, LE PAYS LOIRE BEAUCE

a été désigné « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** », par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Il a ainsi bénéficié d'une aide de 2 000 000 €, pour soutenir les projets en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation des ressources naturelles : rénovation énergétique de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, installations d'énergies renouvelables, mobilité électrique, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation à l'environnement ou encore réduction des déchets.



Le GAL Loire Beauce est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE